



Direction Générale des Services

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Donne délégation de signature à :

*Madame Charlotte RAULT, Maître de Conférences, Directrice du Département des Langues et Civilisations (DLC),*

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 920 – Département des Langues et Civilisations :

- en dépenses :
  - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
  - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 920, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à M. Michel MARTINEZ, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Fait à Toulouse, le 6 juillet 2021

La délégataire,

Charlotte RAULT



Le Président,

Hugues KENFACK